



Assurance multirisques réservataires



Odalys
vacances

by europ
assistance

&

gritche
AFFINITY



ANNULATION SUITE A:**indemnisation maxi 5000€ par dossier**

- maladie grave, accident grave ou décès (y compris l'aggravation de maladies antérieures et contre-indication à la vaccination)
- licenciement économique
- Contre indication à la vaccination
- Convocation à un examen de rattrapage
- Destruction des locaux professionnels ou privés
- Vol dans les locaux professionnels ou privés
- Convocation devant un tribunal uniquement dans les cas suivants :
 - lorsque vous êtes convoqué en qualité de juré d'Assises,
 - dans le cadre d'une procédure d'adoption d'un enfant,
 - dans le cas d'une désignation d'expert nécessitant votre présence
- l'octroi d'un emploi ou d'un stage si l'assuré est inscrit au chômage (pôle emploi)
- la mutation professionnelle, la modification ou refus des dates des congés payés du fait de l'employeur
- refus de visa touristique par les autorités du pays
- vol de la carte d'identité, du passeport
- dommages graves à votre véhicule
- attentat
- catastrophe naturelle
- interdiction du site

Extension manque de neige justifié par un bulletin d'enneigement

La garantie vous est acquise, en cas de défaut d'enneigement lorsqu'il survient :

- dans un domaine skiable situé à plus de 1 200 mètres d'altitude (bas de piste)
- pour tout départ durant la période d'ouverture des stations,
- lorsqu'il entraîne la fermeture de plus des 2/3 des remontées mécaniques normalement en service sur le site de votre Séjour, pendant au moins 2 jours consécutifs, dans les 5 jours qui précèdent votre départ.

INTERRUPTION SUITE A : indemnisation maxi 5000€ au prorata temporis

- Transport/rapatriement,
- si un de vos proches parents (conjoint, un ascendant, un de vos descendants ou de votre conjoint) se trouve hospitalisé ou décède, ou si l'un de vos frères ou sœurs décède et, que de ce fait, le séjour doit être interrompu,
- si un sinistre (cambriolage, incendie, dégât des eaux) survient à votre domicile et que cela nécessite impérativement votre présence, et que de ce fait vous deviez interrompre votre Séjour.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT SUITE A

- assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure lors d'un séjour y compris transport / rapatriement
- chauffeur de remplacement
- retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille ou d'un sinistre survenu aux biens de l'assuré
- remboursement complémentaire des frais médicaux
- assistance en cas de décès lors d'un séjour
- retour anticipé en cas de décès d'un membre de votre famille
- avance de la caution pénale et prise en charge des honoraires d'avocat (étranger uniquement)
- assistance en cas de vol, perte ou destruction de vos documents d'identité ou de vos moyens de paiement
- frais de recherche et de secours en mer et en montagne
- frais de secours sur piste balisée